

Programme Arts-études - Musique

Année scolaire 2022-2023

Inscription

1^{er} au 11 février 2022



Pour les élèves qui fréquenteront
la maternelle 4 ans et 5 ans
à l'automne 2022

Pour les élèves de maternelle 4 ans et 5 ans
1^{er}, 2^e et 3^e cycle du primaire

Orientation générale et objectifs généraux

Clientèle visée et organisation pédagogique

Critères d'admissibilité et inscription

Coûts et frais d'inscription

Grille horaire

École Félix-Leclerc
Programme Arts-études - Musique

750, 125^e Rue
Shawinigan(Québec) G9P 3V4
Téléphone : 819 536-3878
Télécopie : 819 536-4182





École Félix-Leclerc

Programme Arts-études - Musique

« La musique est peut-être l'exemple unique de ce qu'aurait pu être - s'il n'y avait pas eu l'invention du langage, la formation des mots, l'analyse des idées - la communication des âmes. » *Marcel Proust*

« La musique seule est un langage universel et n'a point besoin d'être traduite. C'est que par elle, l'âme parle à l'âme. » *Berthold Averbach*

Orientation générale :

Permettre aux élèves de mieux atteindre la réussite éducative et de s'épanouir dans un univers musical unique en vivant des expériences riches qui les amèneront à mieux se connaître, mieux se développer et à s'ouvrir sur le monde.

Permettre le développement du plein potentiel des élèves en plaçant la musique au cœur des apprentissages à travers des valeurs d'engagement, d'autonomie et de respect.

Objectifs généraux :

- ✓ Amener les élèves à développer les compétences du Programme de formation de l'école québécoise par l'intégration des matières de façon condensée;
- ✓ Offrir une formation musicale variée et unique;
- ✓ Développer et reconnaître le talent musical de tous les élèves;
- ✓ Permettre à l'élève d'explorer de nouvelles stratégies d'apprentissage qui auront des retombées directes sur les autres matières;
- ✓ Permettre à l'élève d'entrer en contact avec le monde musical à l'aide de spectacles, de camps et de classes de maîtres, etc. ;
- ✓ Permettre à l'élève d'apprendre à gérer son stress et à développer le contrôle de soi;
- ✓ Permettre à l'élève d'acquérir une discipline personnelle, de développer sa persévérance, sa concentration et sa capacité de travailler en équipe (coopération);
- ✓ Créer des partenariats avec les institutions musicales reconnues et avec la communauté afin de réaliser des projets originaux de grande qualité;
- ✓ Diffuser les réalisations des élèves de l'école afin de mettre en valeur la culture dans notre région;
- ✓ Développer un sentiment de fierté et d'appartenance pour notre école en offrant le programme Arts-études - Musique.

Clientèle visée :

- ✓ Maternelle 4 ans et 5 ans, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire.

Organisation pédagogique 2022-2023 :

Selon la clientèle inscrite, possibilité d'offrir des groupes répartis ainsi:

- ✓ Maternelle 4 ans et 5 ans
- ✓ Classes régulières et multiâges de la 1^{re} année à la 6^e année

Critères d'admissibilité :

- ✓ Assister à la **rencontre d'information « virtuelle »**;
**La rencontre d'information s'adresse aux parents des nouveaux élèves seulement.*
- ✓ Avoir un intérêt pour la musique;
- ✓ Répondre aux tests d'aptitudes musicales d'un comité de sélection (motricité fine, motricité globale, audition);
- ✓ Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances musicales.
 - *Les parents devront encourager leur enfant à la pratique personnelle de leur instrument et être présents aux présentations musicales de l'école. Une implication dans la vie de l'école est souhaitable.*

Étapes d'admission et d'inscription :

- ✓ Afin de réaliser les étapes d'admission et d'inscription **à la maternelle 4 ans et 5 ans** de votre enfant à l'école Félix-Leclerc dans un programme Arts-études - Musique, vous devez **obligatoirement** :
 - **Assister à la rencontre d'information « virtuelle »** qui aura lieu le **mardi 25 janvier 2022, à 18 h 30.**
 - **Les parents doivent s'inscrire à cette rencontre d'information « virtuelle » en communiquant avec l'école avant 16 h, la veille de l'évènement, via l'adresse courriel suivante : ecolefelixleclerc@cssenergie.gouv.qc.ca**
 - Les parents inscrits recevront par courriel un lien TEAMS leur permettant d'assister à la rencontre du 25 janvier.
- **Procéder à l'inscription de votre enfant en vous présentant à l'école Félix-Leclerc entre le 1^{er} et le 11 février 2022.** *Nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école avant de vous présenter afin de prendre rendez-vous. Veuillez prendre note que le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 15 h 45.*

Les documents suivants sont requis lors de l'inscription :

- Le certificat de naissance original GRAND FORMAT de l'enfant et une preuve de résidence au Québec **dans le cas d'une première inscription au CSSÉ;**
- Le formulaire « Demande de choix d'école - Programme Arts-études – Musique » du CSSÉ (*disponible lors de l'inscription*).

- ✓ **À la suite de l'inscription, si le nombre d'élèves respectant les critères d'admissibilité excède la capacité d'accueil de l'école, une pige sera effectuée dans la semaine du 14 février 2022.**

Avant la pige :

- La fratrie, soit les frères et sœurs des élèves qui fréquentent actuellement l'école seront automatiquement admis s'ils respectent les critères d'admissibilité.

Pour la pige :

- Un billet par famille pour la pige (la priorité est donnée à la fratrie).
- La pige sera supervisée par la direction en présence d'au moins un membre parent du conseil d'établissement.

Résultats de la pige :

- Les résultats de la pige seront acheminés aux parents par courriel ou exceptionnellement par téléphone au plus tard le vendredi 18 février 2022.

- ➡ **Les inscriptions des élèves respectant les critères d'admissibilité, mais **non admis** à la suite de la pige **seront retournées à l'école de proximité.****

- Ces demandes d'inscriptions non retenues à la suite de la pige seront placées sur une liste d'attente et conservées jusqu'à la première journée pédagogique du calendrier scolaire. Advenant un départ, le prochain élève sur la liste sera admis.

- ✓ **Les demandes d'inscription non retenues** ne sont pas considérées pour les années subséquentes.

- Il est important de préciser que le parent sera informé par courriel que la candidature de son enfant n'a pas été retenue. **À moins d'une situation exceptionnelle, aucun retour explicatif n'est prévu.**

- Les parents qui désirent soumettre une nouvelle demande devront refaire l'ensemble de la démarche l'année suivante.

Important

- ✓ L'école se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription des élèves qui ne respectent pas les exigences scolaires et les conditions du programme Arts-études - Musique.
 - Comme l'admission de l'élève est valide pour une année scolaire, l'élève verra son dossier révisé annuellement conformément aux exigences scolaires, aux exigences du programme de musique, aux modalités de répartition des clientèles, à l'organisation scolaire et à la capacité d'accueil;
 - **L'élève doit également avoir et démontrer un intérêt particulier pour la musique.**

Coûts et frais d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023:

- ✓ Frais chargés aux parents pour le matériel scolaire requis selon la politique en vigueur du Centre de services scolaire de l'Énergie :
 - **Maternelle 4 ans et 5 ans :** Maximum de 25 \$ + 15 \$ pour la musique, par année
 - **Primaire:** Maximum de 90 \$ + 30 \$ pour la musique, par année
- ✓ Frais généraux pour les cours de musique :
 - ❖ Initiation aux instruments pour la maternelle 4 ans, la maternelle 5 ans et le 1^{er} cycle.
 - ❖ Apprentissage d'un instrument à partir du 2^e cycle, et ce, jusqu'à la fin du parcours primaire. De plus, ce montant inclut les frais de coordination pédagogique du projet musical.
 - **Maternelle 4 ans et 5 ans :** 150 \$ par année
 - **1^{er} cycle :** 200 \$ par année
 - **2^e et 3^e cycle :** 300 \$ par année incluant l'apprentissage d'un instrument (violon, violoncelle, piano, guitare ou batterie)
- ⇒ L'achat d'un chandail polo identifié au nom de l'école Félix-Leclerc sera obligatoire pour tous les élèves. Celui-ci devra être porté lors des spectacles de musique et autres événements (**prévoir environ 30 \$**).
- ✓ Frais de location d'un instrument à cordes (violon, violoncelle ou guitare) pour le 2^e et 3^e cycle : **40 \$ par année**. Les pianistes ou les batteurs n'ont pas de frais de location, mais ils doivent avoir leur instrument à la maison.

Réussite scolaire :

Comme dans toutes les écoles, une attention particulière sera portée à la réussite éducative de tous les élèves. L'enseignant titulaire pourra cibler certains élèves ayant besoin de mise à jour sur le plan scolaire afin de ne pas compromettre leur réussite. Ces périodes de mise à jour (récupération) se dérouleront pendant les périodes habituellement réservées aux spécialistes.

Cours offerts dans la grille-horaire :

- ✓ Chant choral
- ✓ Percussions
 - Bodytap
 - Gumboots
 - Djembé
 - Bongo
 - Cuillères
 - Bâtons rythmiques cardio
 - Etc.
- ✓ Créations musicales
- ✓ Flûtes à bec
- ✓ Cours d'instruments : violon, violoncelle, guitare, batterie et piano

Grille-horaire par cycle de 10 jours:

Maternelle 4 ans et 5 ans :	
Matières	Nombre d'heures d'enseignement
	École – Arts-Études - Musique
Musique	6
Éducation physique	1
Programme préscolaire	43
Total :	50

1 ^{er} cycle :		
Matières	Nombre d'heures d'enseignement	
	Temps indicatif MEQ	École – Arts-Études - Musique
Français	18	17
Mathématiques	14	14
Éducation physique	4	4
Musique	14	10
Anglais		5
Arts plastiques		
ECR		
Total :	50	50

2 ^e cycle :		
Matière	Nombre d'heures d'enseignement	
	Temps indicatif MEQ	École – Arts-Études - Musique
Français	14	13
Mathématiques	10	10
Éducation physique	4	4
Musique	22	12
Anglais		11
Arts plastiques		
ECR		
Univers social		
Science et technologie		
Total :	50	50

3 ^e cycle :		
Matière	Nombre d'heures d'enseignement	
	Temps indicatif MEQ	École – Arts-Études - Musique
Français	14	13
Mathématiques	10	9
Éducation physique	4	4
Musique	22	12
Anglais		12
Arts plastiques		
ECR		
Univers social		
Science et technologie		
Total :	50	50

Transport :

Le droit de choisir une école ne donne pas automatiquement le droit au transport scolaire lorsque le parent choisit une école autre que l'école de proximité. Consulter la Politique du transport scolaire pour connaître tous les détails.

- ✓ Le Service du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Énergie prévoit des **points d'arrêt** de façon à favoriser, dans la mesure du possible, l'accessibilité à cette école.
- ✓ Les parents qui présentent une demande de choix d'école autre que l'école de proximité doivent porter une attention particulière à la section « **Engagement parental au transport** » puisqu'il sera de la responsabilité de ceux-ci **d'assumer le transport scolaire de leur enfant** si le transport scolaire n'est pas possible ou si le transport ne leur convient pas.

Points d'arrêt :

École Félix-Leclerc – Programme Arts-études - Musique		Secteur Shawinigan-Sud
Points d'arrêt :	Lieu :	Municipalité :
École La Providence	Rue du Couvent	Saint-Tite
École Plein Soleil	Rue Goulet	Hérouxville
Dépanneur du Carrefour	Int. Rte des Défricheurs/ave. De St-Georges	Shawinigan
École Dominique-Savio	207 ^e Avenue	Shawinigan
École Lac-à-la-Tortue ➤ Pavillon Notre-Dame	Rue Wilfrid-Thibault	Shawinigan
Dépanneur Magoo	Int. Route 157/rang Saint-Flavien	N-D-du-Mont-Carmel
Marché du Carmel	Int. Route des Vétérans/rang St-Louis	N-D-du-Mont-Carmel
École de la Petite-Rivière	Rue Principale	Shawinigan
École St-Charles-Garnier	Rue Roy	Shawinigan
École de Ste-Flore	Cour de l'église	Shawinigan
École Lafèche	Int. 4 ^e Avenue/14 ^e Rue	Shawinigan
École St-Joseph	Int. boul. Royal/46 ^e Rue	Shawinigan
École Immaculée-Conception	Rue Broadway	Shawinigan
Garage Autobus Allard	Int. rues Notre-Dame/St-Émilien	Saint-Alexis-des-Monts
École des Vallons	Int. rues Matteau/Bergeron	Saint-Paulin
École Notre-Dame-des-Neiges	Rue de l'Église	Charette
École Ste-Marie	Rue Principale	Saint-Boniface

NOTE :

- ✓ Le point d'arrêt sera attribué en fonction de l'arrêt qui se trouve le plus près de l'adresse principale de l'élève.

- ✓ Les parcours pourront être légèrement modifiés à la discrétion du service du transport scolaire, en tenant compte des critères suivants :
 - Nombre d'inscriptions dans un secteur
 - Lieu du domicile des élèves
 - Nombre d'élèves par parcours
 - Durée des parcours
 - Distance parcourue

Services complémentaires :

- ✓ Au besoin, les élèves de l'école Félix-Leclerc bénéficient des mêmes services complémentaires que les autres élèves du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Locaux :

- ✓ Tous les locaux de classes et de services seront situés au 750, 125^e Rue, Shawinigan.

Service de garde :

- ✓ L'école Félix-Leclerc a son propre service de garde.

Informations :

- ✓ Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec madame Mireille Bélanger, directrice de l'école Félix-Leclerc au 819 536-3878, poste 3701 ou par courriel à mibelanger@cssenergie.gouc.qc.ca